

Document 1

En 1959, l'économiste américain Richard Musgrave élabore une typologie des fondements de l'intervention des pouvoirs publics dans une économie de marché. Il distingue trois grandes fonctions de l'État, chacune étant liée à certaines défaillances du marché auxquelles peuvent remédier des politiques économiques appropriées :

- une fonction d'allocation consistant à modifier l'allocation des ressources issues des mécanismes de marché, lorsqu'elle s'avère préjudiciable à l'économie nationale ;
- une fonction de répartition, consistant à corriger la répartition primaire des revenus lorsqu'elle est jugée trop inégalitaire ou injuste ;
- une fonction de stabilisation, dont le but est de maîtriser les fluctuations conjoncturelles de l'activité inhérente à l'économie de marché.

D'après S. d'Agostino, « Fondements et remise en cause des politiques économiques », *Les Cahiers français*, novembre-décembre 2006, n° 335.

1. Rappelez la définition des termes suivants : marché, défaillance du marché, allocation des ressources, répartition primaire des revenus.
2. Complétez le tableau ci-dessous en indiquant pour chaque action de l'État à quelle fonction elle correspond.

	Fonction d'allocation	Fonction de répartition	Fonction de stabilisation
Construction d'une route			
Versement des allocations familiales			
Baisse des impôts pour relancer la consommation			
Paielement du RSA par le département			
Augmentation du taux d'intérêt pour diminuer l'inflation			
Interdiction du mercure dans les piles			

Document 2

Les États-Unis sont les premiers à avoir interdit le plomb dans l'essence, en 1975. La mesure s'impose, mais beaucoup plus tard, en Europe, qui devient à partir du milieu des années 80 le premier responsable des émissions de plomb dans l'atmosphère. Cette diminution prend d'abord la voie d'une réduction du pourcentage de plomb incorporé dans l'essence, grâce aux progrès des carburants et des moteurs (du maximum, dans les années 1960, qui était de 1,3 g de plomb par litre, on est passé à 0,63 g en 1970, puis à 0,15 g en 1995). La réduction passe ensuite par les mesures de prohibition, décidée d'abord de façon unilatérale dans certains pays d'Europe (pays du Nord, Allemagne) puis de façon collective, par une directive européenne (directives *auto oil* 98/69 et 98/70 qui interdit l'essence plombée) et une norme fixée par les industriels. Les pratiques diffèrent cependant encore beaucoup selon les pays. Quatre pays ont une dérogation, normalement temporaire (Portugal, Espagne, Italie, Grèce). La commercialisation de l'essence sans plomb débute en France en 1990. La substitution totale est décidée par l'arrêté du 23 décembre 1999 et est appliquée en métropole depuis le 2 janvier 2000 (une dérogation existe cependant encore dans les DOM). Cette substitution est aujourd'hui totale.

D'après G. Miquel (dir.), « Les effets des métaux lourds sur l'environnement et la santé », *Rapport d'information pour l'office parlementaire des d'évaluation des choix scientifiques et technologiques*, n°261, avril 2001, <http://www.senat.fr/rap/100-261/100-2611.pdf>.

1. À quelle fonction des pouvoirs publics l'interdiction de l'essence sans plomb correspond-elle ?
2. À quelle défaillance du marché cette intervention correspond-elle ?
3. L'instrument utilisé par les pouvoirs publics est-il incitatif ?

Document 3

L'allocation de rentrée scolaire (ARS) est versée, sous conditions de ressources, aux familles ayant au moins un enfant scolarisé et âgé de 6 à 18 ans. Elle permet d'aider les familles à financer les dépenses de la rentrée scolaire. Son montant dépend de l'âge de l'enfant. Pour la rentrée scolaire 2013, l'allocation est versée pour chaque enfant né entre le 16 septembre 1995 et le 31 décembre 2007 (inclus). L'enfant doit être inscrit dans un établissement ou un organisme d'enseignement public ou privé. L'enfant inscrit auprès d'un organisme d'enseignement à distance, comme le Centre national d'enseignement à distance (CNED), ouvre également droit à l'ARS. En revanche, les enfants instruits au sein de leur famille n'y ouvrent pas droit. Les montants versés pour la rentrée 2013 sont :

- 360,47 € pour un enfant de 6 à 10 ans,
- 380,36 € pour un enfant de 11 à 14 ans,
- 393,54 € pour un enfant de 15 à 18 ans.

D'après Allocation de rentrée scolaire, <http://vosdroits.service-public.fr/F1878.xhtml>, 02/04/2013.

1. À quelle fonction des pouvoirs publics le versement de l'allocation de rentrée scolaire correspond-elle ?
2. Quel objectif l'État poursuit-il en versant cette prestation ?

Document 4

Depuis les années 1970, l'interventionnisme économique des collectivités a pris une certaine ampleur, souvent à la demande des entreprises elles-mêmes (existantes ou en création, implantées ou en recherche de site) ou de leurs représentants (chambres consulaires, structures de branches). De multiples outils sont aujourd'hui employés par les communes ou leurs groupements, les départements et les régions. En dehors des dispositifs imaginés par le législateur, on a vu fleurir certaines pratiques non prévues : la subvention à la construction, le prêt à taux zéro, la garantie de crédit-bail, l'aide à l'innovation, l'avance de trésorerie... Au sein des collectivités, l'opportunité de cet activisme fait l'objet d'un consensus politique assez large. Rares sont les communes urbaines, les départements ou les régions qui n'essaient pas d'accueillir des entreprises, ou qui ne se soucient pas de les accompagner dans leur développement. L'action économique locale est parée de toutes les vertus : l'arrivée d'entreprises est censée élargir les possibilités d'emploi des habitants, accroître les ressources financières de la collectivité, dynamiser l'image du territoire et garantir le développement futur. Le montant des aides des collectivités aux entreprises n'a fait que croître depuis les possibilités offertes par les premières lois de décentralisation.

C. Demazière, « L'action économique des collectivités territoriales », *La documentation française*, 2010.

1. Pourquoi assiste-t-on à une augmentation de l'action économique des collectivités locales ?
2. À partir de vos connaissances personnelles (cf. chapitre 11 sur l'ordre politique et sa légitimation), donnez des exemples d'intervention économiques des collectivités territoriales.

Document 5

Il n'est pas allé, comme son prédécesseur Claude Bartolone, jusqu'à faire voter un budget en déséquilibre. Mais le président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis, Stéphane Troussel, n'a pas hésité hier à user d'un petit artifice budgétaire pour continuer à faire monter la pression sur le gouvernement. Il a inscrit dans son budget 2013 (2,1 milliards) une recette de 40 millions d'euros, qu'il escompte retirer du nouveau fonds de péréquation francilien (60 millions). Problème : le projet de loi décentralisation ne prévoit la création de ce fonds qu'en 2014. « J'assume ! C'est un acte politique pour dire au gouvernement, qui m'avait promis de m'aider dès 2013, que je ne veux pas et ne peux pas attendre », se défend-il. Tenace, l' élu a déjà obtenu de l'État 30 millions qui lui ont permis de boucler son budget 2013 et de ramener la hausse des impôts locaux (foncier bâti) de 7,5 à 5,9 %. Déjà trop au goût de ses adversaires : « Depuis 2004, nous atteignons les 95 % d'augmentation des taxes » dénonce l'UMP. Année après année, le « 9-3 » s'enfonce un peu plus dans la crise. Son budget de fonctionnement est en hausse de 3,6 % du fait de l'envolée des dépenses sociales individuelles (APA, PCH, RSA), qui pèsent plus de 560 millions d'euro. À lui seul, le RSA représente plus de 380 millions. Sans compter une démographie prolifique qui impose au département de construire 15 collèges cette année. A contrario, les recettes tirées des droits de mutation immobiliers (145 millions en 2012) s'effondrent et les compensations de l'État stagnent. Un effet de ciseaux classique, mais plus prononcé dans le « 9-3 » qu'ailleurs. Sans compter l'encombrant héritage du passé : le département, toujours très endetté, (1 milliard), reste plombé par les emprunts toxiques (500 millions). Certes, leur part faiblit, mais le chemin de la « désintoxication » est encore long et incertain.

D'après L. Albert, « Budget : la Seine-Saint-Denis met la pression sur le gouvernement », *Les Échos*, 22/03/2013.

Zoom sur quelques chiffres

Le budget 2013 du Département s'élève à plus de **2,1 milliards d'euros**

Total recettes de fonctionnement : **1834 millions**

431 millions consacrés aux prestations obligatoires de solidarité

Les dépenses sociales représentent 63% des dépenses de fonctionnement, soit **1,1 milliard d'euros**

L'éducation reste une priorité

Budget de fonctionnement **+9,54%** dont une augmentation du projet éducatif départemental (1,7 million pour le développement des actions engagées et aux nouvelles initiatives)

Pour la partie investissement

+ 20% pour les travaux de maintenance et les grosses réparations soit 18 millions.

+39,2% pour le plan numérique dans les collèges.

D'après <http://www.seine-saint-denis.fr/Le-budget-2013-adopte-a-la.html>.

1. Calculez la part des dépenses consacrées au RSA dans le budget de la Seine-Saint-Denis en 2013.
2. En quoi consiste l' « artifice budgétaire » auquel a eu recours le président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis ?
3. À quoi les difficultés budgétaires du département de la Seine-Saint-Denis sont-elles dues ?

Document 6 : recettes et dépenses des régimes obligatoires de base de la sécurité sociale en 2011 (en milliards d'euros)

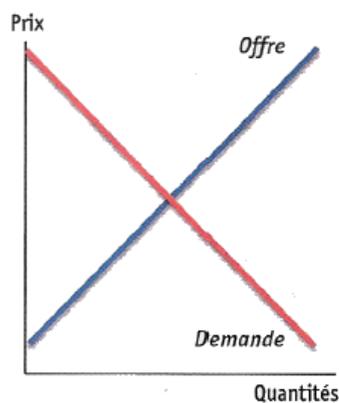
	Prévisions de recettes	Objectifs de dépenses	Solde
Maladie	172,2	183,5	-11,3
Vieillesse	193,7	202,3	-8,5
Famille	53,1	55,8	-2,7
Accidents du travail et maladies professionnelles	13,1	13,0	0,1
Toutes branches (hors transferts entre branches)	426,7	449,0	-22,4

D. Anselm (dir.), *Manuel SES de 1^{ère}*, Hatier, 2011.

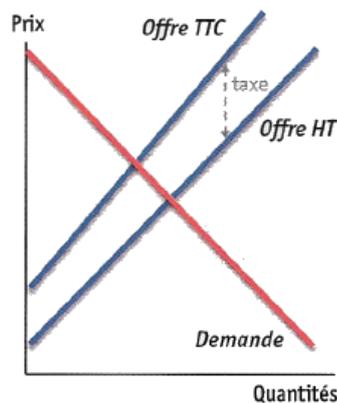
- Réalisez des calculs permettant de connaître la structure des dépenses en 2011. Que constatez-vous ?
- Comment pouvez-vous expliquer cette situation ?
- Rédigez une phrase avec les données de la branche maladie afin d'en expliciter le sens.
- Quelle conséquence cette situation va-t-elle avoir sur la dette des organismes de sécurité sociale ?

Exercice 1 : qui paie réellement la TVA ?

Graphique 1a



Graphique 1b



A. Cohen (dir.), *Manuel SES de 1^{ère}*, Bordas, 2011.

Lorsqu'un consommateur achète un produit soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) :

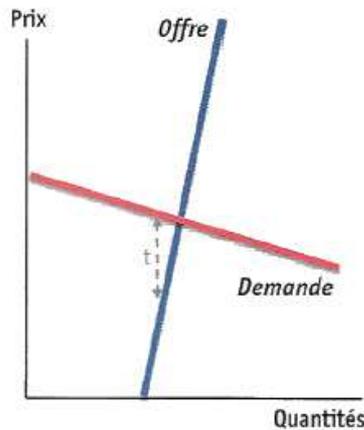
- qui du consommateur ou du vendeur paie la TVA ?
- Qui du consommateur ou du vendeur verse le montant de la TVA à l'État ?
- Sur le graphique 1a, faites apparaître le prix et les quantités d'équilibre ainsi que le surplus du producteur et du consommateur.

L'État décide d'introduire une TVA de 19,6 % sur le prix de vente ; les offreurs doivent répercuter cette taxe sur le prix de vente et reverser à l'État le produit de cette taxe. Le prix de vente intégrant la taxe est représenté sur le graphique 1b par la droite « Offre TTC ».

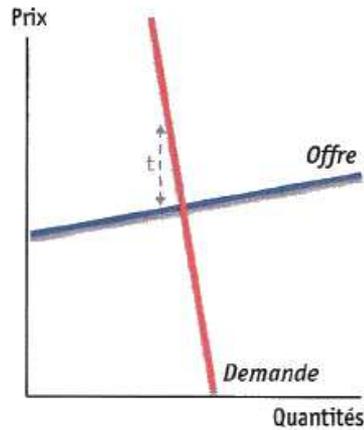
- Faites apparaître graphiquement le nouveau point d'équilibre offre-demande avec la taxe.
- Pour cette quantité échangée, faites apparaître le montant de la taxe reversée à l'État et le montant perçu par l'offreur comme prix de vente net de TVA.
- Faites apparaître le nouveau surplus du consommateur, du producteur et celui de l'État.
- À partir des graphiques 1a et 1b, résumez l'impact de la taxe :
 - sur le prix de vente,
 - sur les quantités vendues,
 - sur le surplus du consommateur,
 - sur le surplus du producteur.
- Peut-on considérer que seul le consommateur supporte finalement la TVA ?

Exercice 2 : incidence fiscale et élasticité

Graphique 2a



Graphique 2b



A. Cohen (dir.), *Manuel SES de 1^{ère}*, Bordas, 2011.

1. Rappelez ce qu'est l'élasticité-prix de l'offre ou de la demande.
2. Pour quels types de biens la demande est-elle faiblement élastique ? Donnez-en un ou deux exemples.
3. Complétez la phrase suivante par « élastique » ou « inélastique » : sur le graphique 2a, l'offre est tandis que la demande est C'est l'inverse sur le graphique 2b.
4. Qui supporte l'essentiel de la taxe « t » dans le cas 2a ? Dans le cas 2b ?
5. Quel type de biens l'État a-t-il intérêt à taxer en priorité s'il veut maximiser ses recettes fiscales ?

Document 7

La répercussion intégrale de la baisse de la TVA dans le secteur de la restauration, décidée en 2009, aurait dû s'accompagner d'une diminution des prix d'approximativement 8 % (si l'on tient notamment compte du fait qu'elle ne s'applique pas aux boissons alcoolisées. Deux mois après son entrée en vigueur, l'INSEE ne constate qu'une baisse de... 1,4 %. Il n'y a pas lieu d'espérer une amélioration notable de ce résultat car la diminution des prix s'est rapidement essoufflée puis interrompue (-1,3 % en juillet puis seulement - 0,2 % en août, 0 % en septembre et + 0,1 % en octobre) et selon un sondage BVA, seulement 21 % des établissements envisagent de la poursuivre. Les relevés menés par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ont montré qu'à peine plus de la moitié des établissements pratiquaient comme prévu au moins sept baisses de prix sur 10 produits, et elle n'a pas vérifié s'ils représentaient bien 30 % de leur chiffre d'affaires. En particulier, selon le cabinet Gira Conseil, seul un restaurant sur 10 a répercuté la baisse de la TVA dans les régions très touristiques que sont l'Île-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Enfin, une enquête de l'association CLCV (Consommation, logement et cadre de vie) menée de fin août à octobre 2009 révèle que la moitié des restaurants du panel étudié n'ont aucunement réduit leurs prix, qu'un cinquième l'a fait mais sans respecter les dispositions du contrat (réduction inférieure à la norme, ou appliquée à un ensemble de produits ne correspondant pas à celui qui était prévu, etc.) et que seul un cinquième a bien respecté l'engagement pris. Dans un tel contexte, c'est la loi de l'offre et de la demande, de même que l'intensité de la concurrence, qui déterminent l'incidence d'une réforme de la fiscalité sur les prix. Or, la demande dans ce secteur s'avère relativement peu sensible aux prix et la concurrence peu intense. Les restaurateurs baisseront peu leurs tarifs parce que la concurrence ne les y pousse pas et parce que cela n'aurait pas assez d'effet sur la demande qui leur est adressée.

D'après D. Vasseur, « La baisse de TVA dans la restauration : une mesure coûteuse qui ne sert à rien », *Terra Nova*, 24/11/2009.

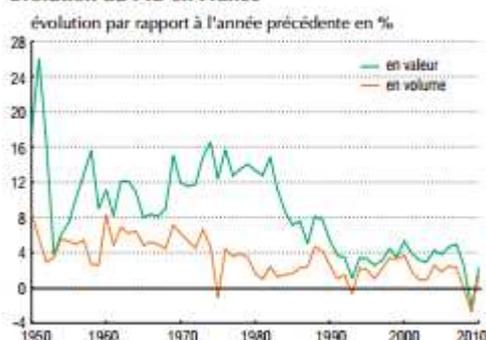
1. Comment expliquer le comportement évoqué dans le passage souligné ?
2. Comment l'intensité de la concurrence peut-elle aussi déterminer les répercussions sur les prix d'une baisse de la TVA ?
3. Qui a finalement bénéficié de la réduction de la TVA dans la restauration ? Pourquoi ?
4. Quelle sera vraisemblablement la conséquence de la hausse de la TVA dans la restauration à 7 % dans les régions touristiques ?

Document 8 : quelques indicateurs macroéconomiques de la France

Variation annuelle de l'indice des prix à la consommation



Évolution du PIB en France



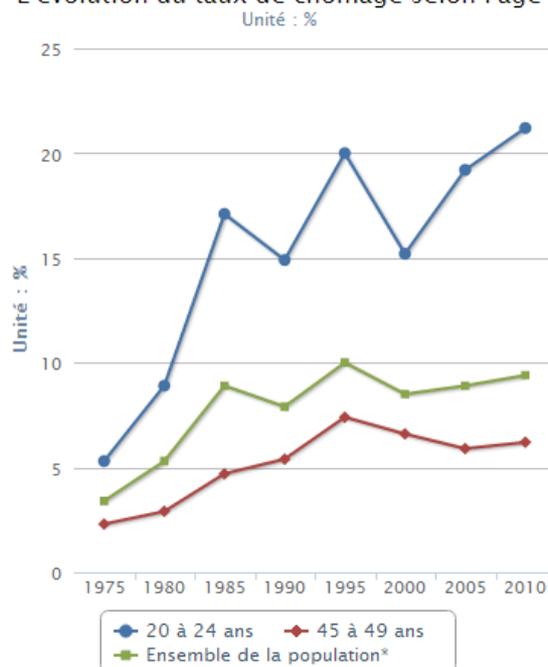
Ressources et emplois de biens et services à prix courants

		en milliards d'euros			
Ressources	2009 (t)	2010	Emplois	2009 (t)	2010
Produit intérieur brut (PIB)	1 889,2	1 932,8	Consommation finale	1 562,6	1 604,1
Valeur ajoutée au prix de base	1 704,6	1 738,0	Ménages	1 057,8	1 084,8
Impôts sur les produits	200,9	210,3	Administrations publiques	467,0	479,9
Subventions sur les produits	- 16,2	- 15,5	ISBLSM	37,8	39,4
Importations	475,2	537,5	Formation Brute de Capital Fixe	373,0	373,3
Total des ressources et des emplois	2 364,4	2 470,3	Acquisitions, nettes de cessions, d'objets de valeur	0,5	0,6
			Variation de stocks	- 12,7	0,2
			Exportations	440,9	492,2

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

D'après INSEE, *Tableaux de l'économie française 2012*, <http://www.insee.fr/fr/ffc/tef/tef2012/tef2012.pdf>.

L'évolution du taux de chômage selon l'âge



Source : Insee - Enquêtes emploi

Observatoire des inégalités, <http://www.inegalites.fr/spip.php?article1609>.

1. Qu'est-ce que l'inflation ?
2. Comment a-t-elle évolué en France depuis 1950 ?
3. Rappelez le mode de calcul d'un taux de variation et la différence entre mesure « en valeur » et mesure « en volume ».
4. Comment le taux de croissance de l'économie française a-t-il évolué entre 1950 et 2010 ?
5. Rappelez la définition de l'équilibre emplois/ressources et vérifiez qu'il est réalisé pour 2010.
6. Calculez la solde de la balance commerciale en 2010.
7. Comment calcule-t-on un taux de chômage ?
8. Comment le taux de chômage a-t-il évolué en France depuis 1975 ?

Document 9

La politique budgétaire consiste à utiliser certains instruments budgétaires (dépenses publiques, endettement public, prélèvements fiscaux) pour influencer sur la conjoncture économique. Les recettes et les dépenses publiques exercent spontanément une action contra-cyclique sur l'activité économique, c'est-à-dire d'atténuation des aléas de la conjoncture économique. Lorsque l'activité économique ralentit, les dépenses publiques ont tendance à s'accroître tandis que les entrées de recettes ralentissent mécaniquement, ce qui provoque une détérioration du solde budgétaire. Dès lors, le montant des recettes fiscales diminue et le volume de dépenses publiques augmente. La détérioration de l'activité économique provoque alors un transfert de revenus des administrations publiques vers les ménages et les entreprises, ce qui atténue mécaniquement l'effet du ralentissement économique sur les revenus de ces derniers. Par conséquent, les recettes et les dépenses publiques fonctionnent comme des « stabilisateurs automatiques » puisqu'elles contribuent à amortir les variations conjoncturelles de l'activité économique. En cas de forte dégradation de la conjoncture économique, les gouvernements peuvent être tentés de mener une politique budgétaire volontariste. Une telle politique consiste à soutenir l'activité économique à court terme, en faisant jouer le « multiplicateur keynésien ». On appelle « multiplicateur keynésien », le mécanisme macroéconomique mis en évidence par Keynes. En effet, une augmentation des dépenses publiques engendre des revenus supplémentaires qui sont pour partie consommés, pour partie épargnés, et pour partie récupérés par les administrations publiques sous la forme d'impôts et de cotisations sociales. Or, la partie de ces revenus supplémentaires qui est consommée vient nourrir la demande intérieure adressée aux entreprises. Ces dernières peuvent dès lors augmenter leurs investissements, leurs emplois, et distribuer des revenus supplémentaires. Le surcroît de dépenses publiques provoque par conséquent un effet cumulatif (un effet multiplicateur) qui stimule d'autant plus l'activité économique que les revenus sont peu épargnés, peu imposés, et que la demande de consommation s'adresse principalement aux entreprises nationales.

D'après <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/financespubliques/approfondissements/politique-budgetaire.html>.

1. Qu'appelle-t-on les « stabilisateurs automatiques » ?
2. Présentez sous forme de schéma la logique du multiplicateur keynésien.
3. Selon vous, quelle politique budgétaire l'État peut-il mettre en œuvre en cas de « surchauffe » de l'économie ?

Document 10

Lorsque l'économie ralentit, les Banques centrales essaient généralement d'abaisser les taux d'intérêt. Si les taux sont faibles, les entreprises et les consommateurs seront plus susceptibles d'emprunter et par conséquent, de dépenser ou d'investir cet argent, ce qui génèrera de l'activité économique. À l'inverse, augmenter les taux d'intérêt accroît le coût de l'emprunt ce qui peut aider à tempérer une économie en surchauffe. Les banques centrales ne fixent pas directement les taux auxquels la plupart d'entre nous empruntent aux banques. Elles déterminent en fait le taux à court terme - au jour le jour - auquel elles prêtent aux autres banques, ce qui influe sur les taux fixés par les autres institutions bancaires. L'acuité du ralentissement économique a conduit à des réductions sans précédent des taux directeurs dans la zone de l'OCDE : début 2010, ils se situaient entre 0 % et 0,25 % aux États-Unis, au Japon et au Royaume-Uni, contre 1 % dans la zone euro, ce qui est historiquement extrêmement faible. Fixer les taux d'intérêt constitue une arme-clé de l'arsenal économique, mais elle a des limites évidentes : une fois qu'ils ont atteint 0 %, on ne peut plus vraiment les abaisser. C'est pourquoi certaines banques centrales utilisent d'autres moyens pour soutenir le système financier et lui donner un coup de fouet, en recourant à des mesures de politique monétaire aussi peu conventionnelles que l'injection de liquidités et l'achat d'actifs financiers. En termes simples, l'achat d'actifs financiers signifie qu'une banque centrale achète aux banques des obligations d'État, ce qui accroît les liquidités des banques et leur permet ainsi d'accorder davantage de prêts aux entreprises et aux consommateurs, stimulant ainsi l'activité économique.

D'après B. Keeley & P. Love, *De la crise à la reprise : causes, déroulement et conséquence de la Grande récession*, Publications de l'OCDE, 2011.

1. Explicitez les mécanismes par lesquels une hausse des taux d'intérêt affecte l'économie.
2. À quelle limite se heurte la baisse des taux d'intérêt directeur selon le texte ? Que peuvent faire les banques centrales lorsque cette limite est atteinte ?

Exercice 3

1. Recopiez et complétez le tableau afin de distinguer politique de relance et politique de stabilisation.

	Politique de relance/expansive	Politique de stabilisation/restrictive
Contre quel type de déséquilibre est-elle efficace ?		
Quels sont ses objectifs ?		
Quels sont ses moyens ?		
Quelles sont ses limites ?		